Cinquante troisième année. - N ° 185 A Mercredi 25 septembre 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1234

68 – HAUT-RHIN

GREFFE DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE MULHOUSE

Ventes et cessions

493 755 953 RCS Mulhouse.
AAM.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 160000 EUR.
Adresse : 1, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 68100 Mulhouse.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale Société absorbante : Dénomination : SOGECA Forme : Société par Actions Simplifiée Adresse du siège : 12, rue de Presbourg – 75116 PARIS Capital : 145.900 € Numéro unique d'identification : 308 895 770 Lieu d'immatriculation : PARIS Société absorbée : Dénomination : AAM Forme : SAS à associé unique Adresse du siège : 1, avenue de Lattre de Tassigny – 68100 MULHOUSE Capital : 160.000 € Numéro unique d'identification : 493 755 953 Lieu d'immatriculation : MULHOUSE Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 3.361.548 € Passif : 368.253 € Rapport d'échange des droits sociaux : la société absorbante étant propriétaire de la totalité des actions de la société absorbée, il n'a pas été établi de rapport d'échange et il n'y aura pas lieu à augmentation du capital de la société absorbante. La différence entre le montant de l'actif net apporté, soit 2.993.295 € d'une part, et la valeur nette comptable au bilan de la société absorbante des 16.000 actions de la société absorbée, soit 6.686.045 € d'autre part, est égale à – 3.692.750 € qui constituera un mali de fusion. Montant prévu de la prime de fusion : NEANT Date du projet commun de fusion : 17 septembre 2019. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante: Le 18 septembre 2019 au greffe du tribunal de commerce de Paris, au titre de la société absorbante. Le 23 septembre 2019 au greffe du tribunal d'instance de Mulhouse, au titre de la société absorbée..